Réf. Farde e-Assemblées : 2741144

TRADUCTION

N° OJ : **66**

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/11/2026

Objet : Asbl Micrografik.- Subside: 5.075,00 EUR.

Le Conseil Communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant que l'asbl Micrografik (n° BCE 791.270.570) sollicite un subside pour l'organisation des activités Kidical Mass 2026 sur le territoire de la Ville de Bruxelles, notamment dans le Pentagone, à Laeken, Neder-over-Heembeek et Haren, ainsi que pour une grande parade Kidical Mass ;

Considérant que ces activités consistent en des parades cyclistes festives et familiales mettant en avant le plaisir et la sécurité de la pratique du vélo en ville ;

Considérant que les parades organisées dans ces quartiers rassemblent les habitants et les familles autour du thème de la mobilité durable et de la revalorisation de l'espace public ;

Considérant que ces parcours offrent aux enfants de 3 à 12 ans l'opportunité d'acquérir, en groupe et de manière ludique et sécurisée, une expérience de la circulation à vélo en milieu urbain ;

Considérant que la présence des parents et des accompagnateurs lors des parades renforce la participation des familles et contribue à accroître la confiance dans la circulation chez les jeunes comme chez les adultes ;

Considérant que les parades visent également à renforcer la visibilité des enfants et des cyclistes dans l'espace public et à sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à la sécurité routière ;

Considérant que ces événements sont organisés en collaboration avec des partenaires locaux et des bénévoles et qu'ils contribuent au renforcement de la cohésion sociale et du tissu communautaire dans les quartiers concernés ;

Considérant que les parades Kidical Mass organisées à Laeken, Neder-over-Heembeek et Haren soutiennent la promotion du vélo comme mode de transport durable ;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 41006/33202 du budget ordinaire 2026 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 :
Le principe d'octroyer un subside de 5.075,00 EUR à l'article 41006/33202 du budget ordinaire 2026 à l'asbl Micrografik pour Kidical Mass 2026 est adopté.

Article 2 :

La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 :
Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

Demande de subside (Consultable au Secrétariat des Assemblées)